

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du vendredi 07 juin 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin l'assemblée régulièrement convoqué le 31 mai 2024 , s'est réuni sous la présidence de Sonia ANGONIN
<u>Présents :</u> 7	<u>Sont présents:</u> Sonia ANGONIN, Jocelyne ANTOINE, Oriane CHARPENTIER, Jean-François HEINTZMANN, Fabrice JACQUEMOT, Loïc MAIRE, Danièle MOREAU
<u>Votants:</u> 9	<u>Représentés:</u> Sabine ARTISSON, Bruno CUNY <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> Stéphanie HENRY, Alain ROBERT <u>Secrétaire de séance:</u> Oriane CHARPENTIER

En préambule, Le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du dernier conseil municipal. A l'unanimité, le procès-verbal du 14 avril 2024 est approuvé.

Ordre du jour:

- Vente d'herbe sur pied
- Questions diverses

Objet: Vente d'herbe sur pied - DE 2024 025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Madame ANGONIN à établir un contrat de vente d'herbe sur pied entre la commune de Senon et Monsieur ROBERT Dimitri pour l'année 2024 ,
- dit que le contrat porte sur les parcelles ZE 4 lot 48 (50 a), ZE 4 lot 49 (50 a) et ZE 4 lot 50 (53 a 03 ca) d'une surface total de 1ha 53a 03 ca ,
- fixe le montant de la vente d'herbe sur pied à 174 euros pour l'année 2024.

Pour: 9

Contre : 0

Abstention: 0

Questions Diverses

A la demande de madame le Maire, Madame ANTOINE fait un état des lieux de la situation financière de la commune :

Sur les gros travaux (salles des fêtes et logements), il reste à payer 337 351,67 euros TTC. Sachant que les acomptes sur subventions d'un montant de 65 430,90 euros ont été demandés, et qu'à la fin des travaux nous percevrons le solde des subventions pour un montant de 323 713 euros, la situation financière de la commune est saine. Cependant le solde de trésorerie au 06 juin 2024 s'élevant à 269 117,73 euros, le conseil municipal

demande à Madame le Maire de faire les démarches pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie et de revenir vers lui une fois les conditions négociés.

Séance levée à 22h30

Le Maire,

Le secrétaire,